

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 452

présenté par  
M. Estrosi et M. Salles

-----

**ARTICLE 42**

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« et concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette disposition initialement proposée par le texte de loi est une avancée pour les communautés urbaines. Elle trouve toute sa place dans ce texte de loi. La renvoyer au débat sur la transition énergétique n'est donc pas nécessaire.

En outre, ce débat aura toujours la possibilité de modifier, si nécessaire, cette disposition.